



COMMUNE DE PRANGINS
MUNICIPALITE

PREAVIS No 79/06
AU CONSEIL COMMUNAL

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE FR. 53'100.–
EN VUE DE LA RÉFECTION DES PORTES
DU BÂTIMENT COMMUNAL "LA PLACE"

ANDRÉ FISCHER, MUNICIPAL RESPONSABLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Le bâtiment "La Place" a été inauguré en septembre 1994. Les éléments de menuiserie vieillissent mal. Les porte-habits et la rampe d'escaliers ont déjà fait l'objet d'un entretien conséquent. Actuellement les portes présentent les mêmes défauts, à savoir vernis écaillé, aspect rugueux et début de décollage du placage. La réfection devient urgente si l'on veut éviter de gros frais dans un proche futur.

La paroi mobile de la salle du Conseil communal n'est pas prise en compte dans le présent préavis. Sa rénovation demande une réflexion sur la méthode à appliquer.

2. METHODE DE REPARATION

Le menuisier mandaté a étudié différentes variantes, dans l'optique du rapport coût-efficacité et pérennité de la réparation. A savoir ponçage et imprégnation, nouveau placage ou portes neuves.

Le choix s'est finalisé sur la solution du ponçage et pose d'un vernis à deux composants. La solution a été testée sur une porte et a permis de vérifier la qualité de la réparation et de chiffrer le coût de la réparation.

Le bâtiment compte 50 portes, réparties entre le rez, le 1^{er} et le 2^{ème} étage. Ces travaux, nécessitant une bonne gestion du planning, consistent en :

A. Panneaux de portes :

Dépose et prise en charge des portes à l'atelier

Pose de portes provisoires (entrées principales)

Dépose des garnitures et poignées

Contrôle et recollage des jointures de placage

Décapage du vernis existant

Ponçage fin du plaquage

Vernissage 2 couches (vernis 2 composants Owedur 4193 - haute résistance - avec égrainage entre couches)

Repose des ferrements

Repose et réglage des portes

par porte : Fr. 745.- (HT)

B. Cadres, faux-cadres, embrasures (env. 25 pièces):

Réfection des surfaces sur cadres, faux-cadres, embrasures en bois ainsi que les attiques. Travaux à effectuer sur place.

Contrôle et recollage des jointures de placage

Décapage du vernis existant

Ponçage fin du plaquage

Vernissage 2 couches (vernis 2 composants Owedur 4193 - haute résistance - avec égrainage entre couches)

par encadrement : Fr. 325.- (HT)

C. Attiques sur huisserie métallique (env. 25 pièces):
Estimation des travaux à exécuter sur les attiques des
huisseries métalliques non-démontables.

estimatif par attique : Fr. 150.- (HT)

D. Signalétique : devra être refaite sur certaines portes.

3. COUTS

(selon offre de la maison Jaquier agencement du 5 mai 2006)

A. Panneaux de portes (50):	Fr.	37'250.-
B. Cadres, faux-cadres, embrasures (25):	Fr.	8'125.-
C. Attiques sur huisserie métallique (25):	Fr.	3'750.-
D. Autocollants pour signalétique :	Fr.	175.-
Total des travaux	Fr.	49'300.-
TVA 7.6%	Fr.	3'746.80
TOTAL	Fr.	53'046.80
ARRONDI A	Fr.	53'100.-

4. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 79/06 concernant la demande d'un crédit de **Fr. 53'100.--**, en vue de la réfection des portes du bâtiment communal "La Place",

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

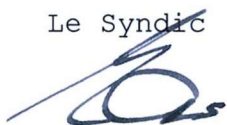
décide

- 1) d'adopter le préavis municipal No 79/06 concernant la demande d'un crédit de **Fr. 53'100.--**, en vue de la réfection des portes du bâtiment communal "La Place",
- 2) d'accorder un crédit de **Fr. 53'100.--**, pour la réalisation des travaux en question,
- 3) de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h), du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs,
- 4) de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de **Fr. 5'310.--** par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 16 mai 2006, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



H.-R. Kappeler



Le Secrétaire



A. Zähringer